

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2018-023

OBJET : Arrêté d'autorisation de pose d'un échaffaudage au 18 rue de Caen - Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Considérant la demande d'autorisation de pose d'un échaffaudage rue de Caen à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, par l'entreprise de couverture PENNERAS, domiciliée au Lieu-dit La Ferme de la Gare, Saint Georges d'Aunay commune déléguée de Seulline, à partir du 12 mars 2018 jusqu'au 6 avril 2018 ;

ARRÊTÉ

Article 1 – L'entreprise est autorisée à empiéter sur le trottoir devant le 18 rue de Caen, lieux des travaux, pour l'installation de l'échaffaudage afin de pouvoir réaliser les travaux prévus.

Article 2 – L'entreprise est chargée de la mise en place des moyens de protection règlementaires pour les personnes et les biens.
La libre circulation des piétons doit être maintenue et sécurisée au besoin par une interdiction du stationnement devant le 18 rue de Caen.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

L'entreprise PENNERAS,
Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
L'Agent Surveillant de la Voie Publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 5 mars 2018.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFEVRE



The image shows a circular official seal of the Commune des Monts d'Aunay on the left, and a handwritten signature in black ink on the right, which appears to be 'P. Lefevre'.